

Budget participatif de Villeurbanne

**Vous avez des idées
pour la ville ?**



1,2
MILLION
D'EUROS*

**pour réaliser
vos projets !**

Vous êtes :



Une structure de proximité qui accueille du public



Un acteur de l'éducation populaire



Une association qui déploie des actions sur Villeurbanne



Une association sportive

Alors la suite pourrait vous intéresser...

Le budget participatif de Villeurbanne peut être au service de vos actions : voici comment ...

- [Page 3](#) Les principes clés
- [Page 4](#) Un moyen de concrétiser les idées de vos publics
- [Page 5](#) Un outil de mobilisation « clé en main »
- [Page 6](#) Un dispositif au service de vos adhérents/usagers
- [Page 7](#) Un outil de financement pour vos propres projets
- [Page 8](#) Un moyen de se lier à un projet qui vous intéresse
- [Page 9](#) Nos supports

Principes clés

Sur quoi peuvent porter les idées ?

- Sur tout ce qui vise à améliorer la vie/ville (max 12 projets élus)
- En 2024, sur la thématique « Bonnevey, quartier des sports et des loisirs : améliorer aujourd'hui, préfigurer demain » (max 3 projets élus)

La mairie
met à disposition
1,2 millions d'€ pour
réaliser des idées des
Villeurbannais·es.

Le montant max par
projet est 200 000€.

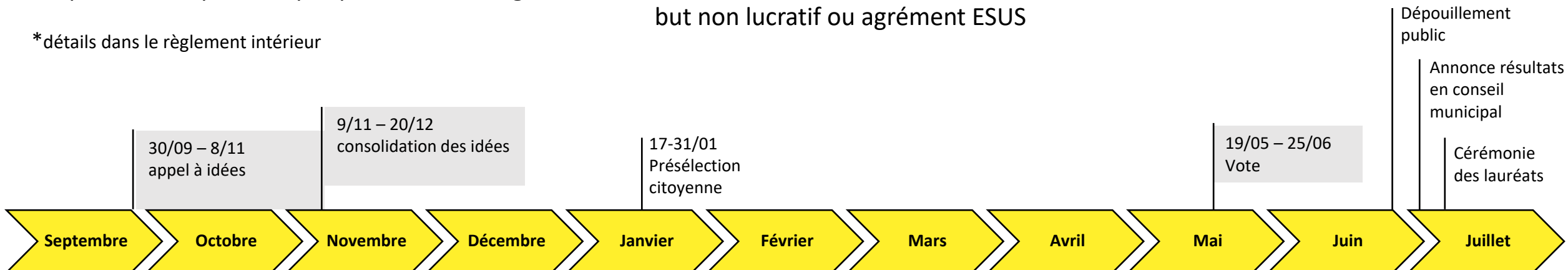
Quelques critères :

- Relever de **dépenses d'investissement**
(sauf 2 exceptions*)
- Relever des compétences de la Ville*
- Ne pas générer de coûts récurrent que les porteurs ne peuvent pas prendre en charge

*détails dans le règlement intérieur

Qui peut déposer une idée ?

- Tout habitant, travailleur, étudiant de Villeurbanne de plus de 11 ans
- Les enfants de 7 à 10 ans dans un cadre éducatif autre que familial
- Les associations et sociétés publiques ou privées à but non lucratif ou agrément ESUS



Le BuPa comme moyen de concrétiser les idées de vos publics



Vos adhérents ou des habitants ont
une idée de projet d'intérêt général pour votre
structure/quartier/Villeurbanne

ET

Votre structure s'inscrit dans une volonté d'encourager
l'expression des demandes des usagers, ainsi que la
co-conception et réalisation de leurs initiatives, tout en
favorisant la création des liens familiaux et sociaux sous
une approche intergénérationnelle



**Le budget participatif
peut faire de cette idée une réalité.
Si elle est élue, la Ville peut la financer entièrement
(<200 000€ et seulement des dépenses d'investissement).
Ce type de démarche collective de projet permet
également de faire converger des partenaires.**

Ex. groupe d'habitants et centre social de la Ferrandière

- Le Centre social a mis en place pendant plusieurs années des ateliers de cuisine très appréciés des habitants.
- Sauf que la cuisine n'avait pas les équipements nécessaires pour respecter les normes sanitaires.

Donc, à l'initiative des habitants, un groupe projet s'est
constitué, avec :

- une dizaine d'habitants pour porter et animer le projet ;
- l'équipe de bénévoles et de salariés du centre social en support ;
- les partenaires du territoire.

Projet soumis au vote en
2022



Le BuPa comme outil de mobilisation « clé en main »



Vous êtes un acteur de l'éducation populaire et vous souhaitez initier et accompagner des dynamiques collectives ou individuelles de mobilisation, de passage à l'action, de montée en compétences, contribuant à développer le pouvoir d'agir

ET

Vous avez identifié un public, des habitants ou des adhérents que vous souhaitez mobiliser



Le budget participatif permet d'appuyer toute mobilisation sur une possibilité de réalisation concrète, à travers des étapes définies et progressives dans l'implication et les compétences qu'elles demandent : conception et consolidation du projet, lien avec les services de la Ville et mobilisation des habitants pendant le vote.

Ex. projet porté par des jeunes, accompagnés par la MQB

La Maison de quartier des Brosses s'est emparé du budget participatif pour que les enfants inscrits proposent un projet. Les animateurs sont partis d'une idée des jeunes pour qu'ils la consolident ensemble, afin de la soumettre au BuPa.

Les Juniors, âgés de 6 à 11 ans ont donc proposé d'aménager 2 espaces ouverts à tous les habitants du quartier : une salle de lecture multilingue et la cour avec une végétation abondante pour ne plus avoir chaud l'été. Les aménagements seront faits en mode participatif avec des matériaux recyclés.

Projet élu en 2023



Le BuPa au service de vos adhérents/usagers



Vous voyez passer du public/des usagers de manière régulière, vous proposez des offres variées d'ateliers et de rencontres, ou vous avez de l'espace pour afficher des informations

ET

Vous voyez l'intérêt d'un dispositif comme le budget participatif qui invite les Villeurbannais à s'impliquer dans la construction de la Ville, en proposant et/ou choisissant de quelle manière ils veulent qu'une partie du budget municipal soit affectée



Vous pouvez faire connaître le budget participatif, pour offrir la possibilité à vos usagers de s'en emparer, que ce soit pour déposer des idées ou pour voter pour des projets qui leur tiennent à cœur.

Ex. projet d'un jeune, usager de la MJC

Dans une démarche de faire connaître le BuPa, une activité de présentation du budget participatif a été organisé à la MJC, qui était par ailleurs un point d'accueil des supports du budget participatif (urnes, infos).

Un jeune a ensuite proposé un projet qui portait sur l'installation des agrès pour faire du *street workout* en libre accès derrière la MJC.

Projet soumis au vote en
2022



Le BuPa comme outil de financement pour vos propres projets



Vous êtes une association, une société publique ou privée à but non-lucratif ou agrément ESUS qui a des activités sur Villeurbanne

ET

Vous avez un nouveau projet qui bénéficiera aux Villeurbannais et qui relève de dépenses d'investissement ou liées à l'organisation de manifestations favorisant le lien social*



Vous pouvez déposer une idée au budget participatif et faire campagne pour qu'il soit élu ! Le budget participatif finance un maximum de 200 000€ par le biais d'une subvention d'investissement*

*détails dans le règlement intérieur

Ex. projet de l'association Potinambour

L'association Potinambour souhaitait se rendre au plus près des habitants pour les sensibiliser à une alimentation saine, économique et respectueuse de l'environnement. Pour cela, elle a soumis son projet au BuPa, en demandant 30 000€ pour une cuisine mobile sur un vélo triporteur.

Elle s'est aussi engagée dans son projet à mettre ce triporteur à disposition d'autres associations pour leurs événements.

Projet élu en 2023

Envie de convivialité et de bons moments à partager dans votre quartier ?!

Les assoc' débarquent en bas de chez vous les petit.e.s cuistos !



Le BuPa comme moyen de se lier à un projet qui vous intéresse



Un ou des Villeurbannais on déposé un projet au budget participatif en lien avec votre domaine d'action

ET

Vous êtes intéressés par le projet, vous souhaitez prendre part à sa concrétisation, vous souhaitez lancer vos activités sur un nouveau territoire, vous voyez les bénéfices du projet en termes d'intérêt général, etc.



Vous pouvez vous positionner comme co-porteur, ou en support au porteur, à n'importe quelle étape du processus (consolidation, campagne de mobilisation, mise en œuvre) pour réaliser le projet.

Ex. projet d'un habitant, co-porté avec une association

Le projet d'un habitant concernant la location de vélos-cargos a été élu, mais ne pouvant porter ce projet tout seul, il s'est rapproché d'une association qui était intéressée pour le prendre en charge.

Projet élu en 2022



Selon votre cas de figure et vos envies nous pouvons mettre à disposition à chaque étape :

- Des déroulés d'idéation pour la conception d'une idée
- Un support pour consolider l'idée en projet
- Des kits de communication pour mobiliser les habitants à voter pour votre projet
- Des supports de présentation du budget participatif

**Vous avez des questions ?
N'hésitez pas à nous contacter :**

Mission Participation citoyenne

participez@mairie-villeurbanne.fr

04 26 10 61 21